

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-8-12-8
Séance du lundi 19 septembre
2022

PROTOCOLE D'ACCORD DU PLAN LOCAL PLURIANNUEL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) DU PAYS DE LA REGION MULHOUSIENNE 2022 - 2026

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, MARAJOGUTHMULLER Nathalie, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
HOULNE Monique donne procuration à KALTENBACH-ERNST Nathalie
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
LUTENBACHER Annick donne procuration à SCHELLENBERGER Raphaël
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

- VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 262-1 et suivants,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil général du Haut-Rhin n° CG-2014-6-10-1 du 4 décembre 2014 relative à la demande de Subvention Globale de Fonds social européen,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CP-2016-7-10-1 du 1^{er} juillet 2016 relative à la mobilisation du FSE dans le cadre de la politique départementale d'insertion, information, subventions 2016 et conventions,
- VU la convention de Subvention Globale 2017-2020 signée entre l'État et le Département du Haut-Rhin en date du 13 février 2017,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Haut-Rhin n° CP-2017-8-10-4 du 8 septembre 2017 relative au protocole d'accord portant sur le Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays de la Région Mulhousienne 2017-2021,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CP-2019-10-10-3 du 15 novembre 2019 relative à la proposition d'approbation d'un avenant n°1 à la convention de Subvention Globale 2017-2020,
- Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Haut-Rhin n° CP-2020-7-10-2 du vendredi 3 juillet 2020 relative à l'avenant au protocole d'accord portant sur le Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays de la Région Mulhousienne 2017-2021,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2020-7-10-3 du 3 juillet 2020 relative à la proposition d'approbation d'un avenant n°2 à la convention de Subvention Globale 2017-2020,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2022-4-4-3 du 4 avril 2022 relative aux avenants aux conventions de subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) 67 (avenant n°7) et 68 (avenant n°3) pour la période 2017-2022 au titre des crédits REACT-EU,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2022-7-4-4 du vendredi 8 juillet 2022 relative à la proposition d'avenant à la convention de subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) du Haut-Rhin pour la période 2017-2022 au titre des crédits 2014-2020,
- VU l'avis de la 13^{ème} commission Région de Colmar du 12 septembre 2022,
- VU l'avis de la 14^{ème} commission Agglomération de Mulhouse du 12 septembre 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le protocole d'accord du Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du pays de la région mulhousienne 2022 - 2026, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, l'Etat, la Maison de l'Emploi et de la Formation Mulhouse Sud Alsace, la Région Grand Est, la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération, la Ville d'Ensisheim, joint en annexe à la présente délibération et autorise le Président à le signer.

Mme Carole ELMLINGER, en tant qu'Adjointe au Maire de la Commune d'Ensisheim et Mme Fatima JENN, en tant que membre du CA au sein de la Maison de l'Emploi et de la Formation Mulhouse Sud Alsace, ne participent ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité